

**Contrat de travail à durée déterminée  
conclu pour le remplacement d'un salarié absent  
(contrat conclu pour la durée de l'absence)  
(modèle à adapter : voir avertissement)**

**Entre les soussignés,**

- L'entreprise ....., n° d'identification....., dont le siège est à ...  
Représentée par ..... agissant en qualité de .... d'une part,
- et M..... n° de sécurité sociale....., demeurant à ....., d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

- 1- M..., qui se déclare libre de tout engagement incompatible avec le présent contrat, est engagé, à compter du....., pour remplacer M....., qui possède la qualification de..., absent pour cause de.....( ou dont le contrat est suspendu pour cause de....).
- 2- M... est engagé à compter du .... avec la qualification de..... (cf. classification de la convention collective) pour la réalisation de la tâche suivante (décrire la tâche avec précision).

Le poste confié à M.... figurant sur la liste prévue par le sixième alinéa de l'article L.231-3-1 du code du travail, M...bénéficiera d'une formation renforcée à la sécurité ainsi que d'un accueil et d'une information adaptés.<sup>1</sup>

Ce contrat est conclu pour la durée de l'absence de M.... et pour une durée minimale de..... Il prendra fin au retour de M.... à son poste de travail ou à l'occasion de son départ définitif de l'entreprise.

- 3- L'entreprise... a déclaré préalablement à son embauche M... auprès de l'URSSAF (ou de la MSA) de ...
- 4- La convention collective applicable à l'entreprise est la convention collective ...  
Pour toutes les dispositions relatives à la relation de travail non prévues par le présent contrat, les parties se référeront à cette convention.
- 5- Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de ....., calculée en fonction de la durée minimale prévue par le présent contrat, au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité.<sup>2</sup>
- 6- La durée hebdomadaire de travail de M ....est fixée à...

---

<sup>1</sup> Cette clause est obligatoire si le poste figure sur la liste prévue par l'article L.231-3-1.

<sup>2</sup> La période d'essai n'est pas obligatoire.

(Si le contrat est à temps partiel, faire figurer les mentions prévues à l'article L 212-4-3 du CT)

(S'il existe un horaire collectif dans la société, rédiger ainsi : « La durée hebdomadaire de travail est fixée conformément à l'horaire collectif affiché dans l'entreprise. A titre informatif, elle est de... heures. »).

Le salarié pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires selon les conditions légales et conventionnelles en vigueur.

- 7- M ....exercera ses fonctions à...(préciser le lieu)
- 8- M....percevra une rémunération brute de... (en chiffres et en lettres) par mois.  
A cette rémunération s'ajouteront...(indiquer tous les avantages et accessoires payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature par l'employeur au salarié en raison de son emploi)
- 9- En fin de contrat, M... bénéficiera d'une indemnité de fin de contrat égale à 10% (ou un taux plus élevé si une convention collective ou un accord collectif le prévoit ou 6% si la convention collective ou un accord collectif de branche étendu le prévoit) du total de la rémunération brute conformément à l'article L 122-3-4 du code du travail.
- 10- M.... bénéficiera de l'ensemble des lois sociales applicables, notamment en matière sécurité sociale et régimes de retraite complémentaire, ainsi que des dispositions conventionnelles et usages en vigueur dans l'entreprise.  
La caisse de retraite complémentaire est : ..... (nom et adresse)  
L'organisme de prévoyance est :..... (nom et adresse)

Fait en double exemplaire,  
A...., le....

(Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Remarque :

Le contrat doit être transmis et signé par le salarié au plus tard dans les deux jours suivant l'embauche.